

## **FRAIS CORPORATIFS**



1 Les frais corporatifs à répartir ou résiduels correspondent aux coûts de  
2 fonctionnement engagés par les unités corporatives dans le cadre d'activités  
3 dont l'objectif n'est pas de desservir une ou des unités d'affaires en particulier  
4 mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son ensemble.

5 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives  
6 puisque ces derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur.

7 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par  
8 la Régie dans sa décision D-2004-47 qui s'applique de la façon suivante:

9

10 1ère étape

11

12 Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités d'Hydro-Québec  
13 excluant les unités corporatives selon les bases suivantes:

14

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et les immobilisations nettes dans une proportion de 50% - 50%
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

15

16 2 ième étape

17

18 Répartition des frais corporatifs des unités de services aux unités d'affaires  
19 en fonction de leur consommation de produits et services en facturation  
20 interne.

21

22 Le tableau suivant montre la part des frais corporatifs résiduels incluse dans les  
23 revenus requis du Distributeur.

1

<b>Exercice se terminant le 31 décembre</b>									
	<b>Année historique 2006</b>			<b>Année de base 2007</b>			<b>Année témoin 2008</b>		
	<b>Distributeur</b>		<b>Hydro-Québec</b>	<b>Distributeur</b>		<b>Hydro-Québec</b>	<b>Distributeur</b>		<b>Hydro-Québec</b>
	<b>M\$</b>	<b>%</b>	<b>M\$</b>	<b>M\$</b>	<b>%</b>	<b>M\$</b>	<b>M\$</b>	<b>%</b>	<b>M\$</b>
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,7	31%	2,2	0,8	31%	2,7	0,9	32%	2,8
Vérification générale	2,4	31%	7,6	2,4	31%	7,9	2,4	30%	8,0
Affaires corporatives et secrétariat général	23,0	31%	74,3	25,2	31%	81,3	25,9	32%	80,9
Finances	7,0	31%	22,6	9,7	31%	31,2	10,6	32%	32,7
Ressources humaines	1,2	45%	2,6	1,4	46%	3,1	1,1	46%	2,5
	<b>34,3</b>	<b>31%</b>	<b>109,3</b>	<b>39,5</b>	<b>31%</b>	<b>126,2</b>	<b>40,9</b>	<b>32%</b>	<b>126,9</b>

2

3 L'augmentation des frais corporatifs 2007 par rapport à 2006 est principalement  
 4 due aux variations des frais corporatifs des groupes Finances et Affaires  
 5 corporatives et secrétariat général.

6 Pour le groupe Finances, rappelons que le niveau des frais corporatifs de 2006  
 7 avait connu une baisse non récurrente de 8,1 M\$ par rapport au niveau réel de  
 8 l'année précédente attribuable à un remboursement de prime d'assurances et  
 9 au report de projets. La prévision 2007 de ce groupe est donc ramenée à peu  
 10 près au même niveau que le niveau réel des frais corporatifs de 2005.

11 Pour le groupe Affaires corporatives et secrétariat général, l'augmentation de la  
 12 prévision 2007 par rapport au réel 2006 s'explique en grande partie par  
 13 l'indexation des coûts prévus des activités et par des contributions  
 14 additionnelles à certaines activités.

15 Le niveau des frais corporatifs 2008 présente peu d'écart par rapport à la  
 16 prévision 2007. Pour la période de trois ans, on observe une stabilité du ratio  
 17 des frais corporatifs du Distributeur sur les frais corporatifs globaux d'Hydro-  
 18 Québec.